



RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
AU
CONSEIL COMMUNAL

Concernant les comptes communaux et la gestion de la Municipalité durant l'exercice

2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous présenter les *comptes de l'exercice 2016* et le *rapport de gestion* de la Municipalité sous la forme de deux documents distincts. Le présent document ne traite que de l'aspect financier et le document annexe « Rapport de gestion 2016 » donne un résumé des activités de la commune de Jouxkens-Mézery. Ce rapport a volontairement été étoffé afin de vous permettre de vous donner une idée plus concrète du travail accompli par les membres de l'exécutif et le personnel communal.

I. - LES COMPTES COMMUNAUX POUR 2016

1. Les documents remis aux membres du Conseil communal se présentent de la manière suivante :

- Comptes de fonctionnement par ordre administratif pour l'année 2016 avec comparatif budget 2016 et comptes 2015 - pages 1 à 15
- Bilan au 31 décembre 2016 avec comparaison de l'exercice précédent et engagements hors bilan - pages 1 à 7
- Renseignements complémentaires sur les comptes avec ses annexes - pages 1 à 8
- Tableau des investissements au 31 décembre 2016
- Inventaire des biens immobiliers de la commune au 31 décembre 2016

2. Commentaires sur le résultat de l'exercice 2016

La marge d'autofinancement est **négative** pour 2016 (cf tableau no 1) et s'établit à **CHF (288'685)**.

Si l'on compare les recettes et dépenses avec les mêmes éléments découlant du budget de l'année 2016, on parvient aux constatations suivantes :

	<i>Budget 2016</i> <i>CHF</i>	<i>Comptes 2016</i> <i>CHF</i>
Revenus ordinaires de fonctionnement	9'818'900	13'026'809
Dépenses ordinaires de fonctionnement	-9'949'400	-13'315'494
Marge d'autofinancement	-130'500	-288'685
+ Prélèvements sur fonds de réserves, provisions et imputations internes (groupes 48 et 49)	28'000	246'042
./. Amortissements, attributions et imputations internes (groupes 33, 38 et 39)	-307'200	-404'783
Excédent final des (dépenses)	-409'700	-447'426

L'augmentation de nos recettes fiscales enregistrée dans l'exercice 2016 par rapport au budget provient principalement du rattrapage de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques des années d'imposition antérieures à 2015 (voir détail dans nos commentaires sur les comptes, page 2, ainsi que les annexes nos 1 et 2 desdits commentaires) et de l'impôt sur les successions et donation. Nous mentionnons également une importante hausse de nos recettes conjoncturelles (droits de mutation et gains immobiliers) par rapport au budget.

Malheureusement, cette augmentation de recettes fiscales aura un impact direct sur les charges de péréquation (facture sociale, péréquation directe et réforme policière) pour l'année 2016. Par conséquent et sur la base de la répartition provisoire de la facture sociale et de la péréquation intercommunale établie par le Service des communes et du logement en date du 12 mai 2017, nous avons enregistré dans les comptes 2016 des provisions complémentaires à payer, à savoir :

- Péréquation directe CHF 111'000 (compte 220.3520)
- Réforme policière (selon notre simulation) CHF 38'200 (compte 610.3510)
- Facture sociale CHF 641'000 (compte 720.3515)
- Total charges complémentaires** **CHF 790'200**

Il est à relever que nous avons enregistré un excédent net de charges (CHF 313'000) entre les ristournes encaissées des charges péréquatives **2015** et notre provision établie sur la base de notre simulation, à savoir :

	Ristournes encaissées sur décompte final	Notre simulation (provision à enc.)	<u>Insuffisance (+ charge)</u> <u>Excédent (- produit)</u>
• Compte 220.3520.1 – Péréquation directe	587'256	645'858	+ 58'602
• Compte 610.4511.1 – Réforme policière	48'604	46'375	- 2'229
• Compte 720.3515.9 – Facture sociale	<u>1'985'188</u>	<u>2'242'159</u>	+ 256'971
Totaux :	<u>2'621'048</u>	<u>2'934'392</u>	+ <u>313'344</u>

Cet excédent de charges provient de l'impôt foncier 2015, abrogé par décision du Conseil communal, mais supputé encaissé par l'Etat pour la détermination du point d'impôt dans le cadre de la répartition des charges de la péréquation et qui a, de ce fait, influencé notre contribution pour 2015.

Après attributions, prélèvements et dissolutions des fonds de réserve et amortissements, les comptes de l'exercice 2016 de la Commune de Jouxens-Mézery se soldent par un excédent net des charges de

CHF 447'426 (budget : CHF 409'700)

2.1. Charges et revenus par nature

L'écart sur les charges et revenus par nature, avec comparatif, est représenté dans le *tableau no 2* annexé au préavis

2.2. Charges et revenus par direction

L'écart sur les charges et revenus par direction, avec comparatif, est représenté dans le *tableau no 3* annexé au préavis

2.3. Examen des produits de l'impôt pour l'année 2016

Voir chiffre 4 ci-après et les annexes nos 1 et 2 jointes aux commentaires sur les comptes

2.4. Patrimoine administratif

Au 31 décembre 2016, le total des investissements du patrimoine administratif en cours et subventions d'investissements à des associations de communes s'établit comme suit :

Investissements au 1 ^{er} janvier (914 + 916 sans 912)	CHF	1'889'027
Dépenses d'investissement en 2016	CHF	114'392
Subventions / Facturation à des tiers	CHF	(0)
Amortissements du patrimoine administratif (914 + 916 sans 912)	CHF	<u>(195'398)</u>
Solde au 31 décembre	CHF	<u>1'808'021</u>

II. L'EVOLUTION DU BILAN DE LA BOURSE COMMUNALE

La comparaison des bilans de la bourse communale aux 31 décembre 2016 et 2015 permet les constatations suivantes :

- **Le total des actifs passe de CHF 12'992'845 à CHF 11'356'767.**

Les actifs comprennent en chiffres arrondis, les valeurs suivantes :

	31.12.2015	31.12.2016
	CHF	CHF
- les investissements en cours	1'889'000	1'808'000
- l'ensemble des placements du patrimoine financier	2'097'000	2'097'000
- les comptes des administrations fiscales	1'295'000	480'000
- les débiteurs contribuables	3'928'000	4'886'000
- les débiteurs et autres actifs réalisables	3'258'000	365'000
- les liquidités	525'000	1'721'000
Totaux comme ci-dessus :	<u>12'992'000</u>	<u>11'357'000</u>

- **Le total des passifs (sans le capital) passe de CHF 12'275'882 à CHF 11'087'232.**

Ces derniers comprennent, en chiffres arrondis, les valeurs suivantes :

	31.12.2015	31.12.2016
	CHF	CHF
- les divers fonds communaux ①	3'925'000	3'960'000
- les dettes bancaires et les emprunts de la commune pour un montant total de	7'326'000	5'600'000
- les dettes courantes et les passifs transitoires	1'024'000	1'527'000
Totaux comme ci-dessus	<u>12'275'000</u>	<u>11'087'000</u>

① *Détail cf tableau chiffre no 3, ci-après*

- **Après enregistrement de l'excédent des charges de l'exercice 2016 (CHF 447'426), le Capital passe de CHF 716'962 au 31 décembre 2015 à une fortune nette de CHF 269'536 au 31 décembre 2016.**

III. REMARQUES FINALES

Le souhait de la Municipalité était toujours, dans la mesure du possible et sans événements extraordinaires, de réduire l'endettement bancaire de notre Commune. Malheureusement, la Municipalité a dû emprunter durant l'exercice 2016 pour le règlement des acomptes 2016 de la facture sociale, péréquation et réforme policière.

Dans l'ensemble, la Municipalité a pu contrôler ses propres charges contrairement aux dépenses non maîtrisables du groupe 35 « Part à des charges d'autres collectivités » qui représentent, à eux seuls, le 74% du total de nos frais de fonctionnement (*voir tableau no 2 en annexe*).

Sur la base du tableau d'évaluation des risques sur débiteurs, transmis par l'Administration cantonale des impôts, nous avons ramené la provision (*compte 9259.61*) de CHF 212'000 à CHF 140'200.

Pour la première fois et à la demande de l'Association cantonale vaudoise des boursiers cantonaux (ACVBC), le Service des communes et du logement (SCL) nous a transmis, en date du 12 mai 2017, une répartition provisoire de la facture sociale et de la péréquation intercommunale 2016 (sauf la réforme policière) avant les vérifications par le Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que par le Conseil de politique sociale (CPS).

Il en résulte de cette répartition provisoire qu'un complément serait à payer à l'Etat d'un montant total de CHF 790'200 y compris la réforme policière basée selon notre simulation (voir comptes passifs au bilan nos 9259.52 à 54). Le décompte final 2016 ne sera connu qu'en août-septembre prochain.

Les comptes de la CISTEP font partie intégrante des comptes communaux et sont à disposition, au greffe municipal, des membres du Conseil communal qui souhaitent les consulter.

IV. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal qu'il lui plaise de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité du 23 mai 2017 (préavis 5/2017),
- vu le rapport de la Commission de gestion,
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion de **l'année 2016**,
- **d'approuver** les comptes de l'exercice 2016 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître **un excédent des charges de CHF 447'426.33**. Après virement de l'excédent des charges le capital s'élèvera au 31 décembre 2016 à **CHF 269'536.22**.

Jouxten-Mézery, le 23 mai 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire adjointe : 

Serge Roy  Sylvie Goy

Adopté en séance de municipalité le 23 mai 2017

Délégué de la municipalité : Pierre-Henri Froidevaux

Annexe : comptes communaux de l'exercice 2016 et annexes